



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 20 avril 2026

Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice

Objet : Situation des effectifs soignants dans les EHPADs du CCAS de la ville de Nice

Monsieur le Président du CCAS,

Le syndicat CGT NMCA souhaite attirer votre attention sur la situation des effectifs soignants au sein des trois EHPADs du CCAS de la ville de Nice.

Aujourd'hui, malgré l'implication constante des équipes, les conditions de travail ne permettent plus d'assurer un accompagnement digne et conforme aux exigences de qualité attendues. Le temps moyen consacré à chaque résident est actuellement estimé à environ 15 minutes lors des soins du matin. Ce temps inclut l'ensemble des missions : aide au lever, toilette, habillage.

Cependant, afin de garantir un accompagnement respectueux, individualisé et conforme aux bonnes pratiques, pour les personnels, il serait nécessaire de disposer d'un minimum de 25 minutes par résident. Cet écart significatif empêche les soignants de répondre pleinement aux besoins fondamentaux des personnes âgées dépendantes, notamment en matière d'écoute, de respect du rythme de vie, et de prise en compte de la dignité.

Les recommandations de la Haute Autorité de Santé insistent pourtant sur la notion de bientraitance, définie comme une démarche globale visant à promouvoir le bien-être du résident, le respect de ses droits, de ses choix et de sa dignité. Elle implique notamment une présence suffisante des professionnels pour assurer des soins de qualité, un accompagnement individualisé, mais aussi une relation humaine fondée sur l'écoute et la considération.

Dans les conditions actuelles, ces principes fondamentaux sont difficiles à appliquer de manière constante. Le manque de temps contraint les soignants à prioriser les actes essentiels au détriment de la dimension relationnelle, pourtant essentielle à la qualité de vie des résidents.

Aussi, afin de remédier à cette situation, nous demandons la création d'un poste supplémentaire d'aide-soignant(e) par structure.

Ce renfort permettrait de soutenir les équipes en place et surtout de redonner du temps soignant aux professionnels pour assurer un accompagnement conforme aux exigences de bientraitance.

Par ailleurs, dans le cadre des prochaines évaluations externes des établissements, cette amélioration de la qualité d'accompagnement constituerait un levier essentiel pour répondre de manière efficiente aux attendus réglementaires et aux critères d'évaluation, notamment en matière de qualité des soins et de respect des droits des usagers.

Nous ne doutons pas de l'intérêt particulier que vous porterez à notre demande, et restons, avec les équipes d'aides-soignants, dans l'attente de la réponse que vous y apporterez.

Veillez agréer, Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA

Le Responsable au Secteur Communication



Andrew RENAULT